



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2026

N° B17_09_2026_02 - Rectification d'une erreur matérielle de la délibération n°B28_05_2026_03 relative à l'attribution d'une subvention à l'association Poitou-Charentes Animation - TPC en Nouvelle-Aquitaine

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	23	3	26	4

Pour : 26	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 11 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, Salle de La Béronne à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BERNARD Eric, BOUYER Nadia, BRENET François, CHARPENTIER Patrick, ÉMERIT Christian, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, GAYET Olivier, HERISSE Mathieu, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, LARGEAU Vanessa, LEQUIEN Ryan, MANN Grégory, MATHIAS Sandrine, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, PAGENEAU Liliane, PELTIER Jérôme, PICHON Gilles, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

BRILLAUD Chantal (pouvoir donné à FOUCHÉ Patrice), CHESNEAU Etienne (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), SPATICO Marlène (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle, AUDÉ Laurent, BALLAND Cyril, COUSIN Sylvie

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Vanessa LARGEAU

Rectification d'une erreur matérielle de la délibération n°B28_05_2026_03 relative à l'attribution d'une subvention à l'association Poitou-Charentes Animation - TPC en Nouvelle-Aquitaine

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C07_05_2026_03 du conseil communautaire du 7 mai 2026 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 9. La décision sur l'attribution de subventions aux

associations, dans la limite de 23 000 € par association et par an, hors application du fonds Mellois en Poitou 2030, sous réserve que les crédits soient inscrits au budget » ;

Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 13 février 2025, octroyant une subvention de 8 000 € à Poitou-Charentes Animation pour l'organisation du départ du Tour Poitou-Charentes en Nouvelle-Aquitaine sur la commune de Sauzé-entre-Bois ;

Vu le dossier de demande de subvention de Poitou-Charentes Animation auprès de la communauté de communes Mellois en Poitou daté du 2 avril 2026, concernant l'organisation d'une arrivée d'étape à Lezay le 26 août 2026 ;

Vu le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État, signé par Poitou-Charentes Animation le 2 avril 2026 ;

Vu la délibération n°B28_05_2026_03 du Bureau communautaire en date du 28 mai 2026 ;

Considérant que par délibération n°B28_05_2026_03 en date du 28 mai 2026, le bureau communautaire a autorisé le versement à l'association Poitou-Charentes Animation d'une subvention d'un montant de 8 000 € pour l'organisation de l'arrivée à Lezay d'une étape du TPC en Nouvelle-Aquitaine ;

Considérant qu'il est proposé de porter le montant de cette participation financière à 10 000 € ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de retirer la délibération n°B28_05_2026_03 du 28 mai 2026 et de lui substituer la présente délibération ;

La commune de Lezay a sollicité la communauté de communes pour une participation au Tour Poitou-Charentes en Nouvelle-Aquitaine (TPC en Nouvelle-Aquitaine), comme cela a déjà été le cas.

La 40^e édition du TPC en Nouvelle-Aquitaine s'est déroulée comme chaque année en 4 étapes sur 4 jours, du 25 au 28 août 2026. Elle a accueilli 15 à 18 équipes cyclistes professionnelles, composées chacune de 7 coureurs. La Communauté de Communes Mellois en Poitou a accueilli l'arrivée de la 2^{ème} étape à Lezay, le mercredi 26 août.

Cet évènement bénéficiant d'une grande notoriété et d'une image très positive touche un large public. Environ 120 000 spectateurs sont attendus sur les routes du Poitou-Charentes sur les 4 jours de compétition. Le TPC en Nouvelle-Aquitaine mobilise 176 bénévoles.

L'arrivée à Lezay sera l'occasion de promouvoir la commune et l'ensemble du territoire de Mellois en Poitou. L'impact médiatique touche l'échelle régionale et nationale. Cet évènement permettra donc de faire connaître le territoire et d'en faire la promotion.

L'organisateur, Poitou-Charentes Animation, prévoit des actions spécifiques auprès des jeunes. Il poursuivra également son action dans le domaine de la solidarité, en mettant à l'honneur des associations œuvrant dans les domaines du bénévolat, du handicap et de l'insertion. Comme en 2025, cette opération sera menée en collaboration avec la SOREGIES.

Poitou-Charentes Animation développe également une démarche éco-citoyenne qu'elle entend poursuivre et renforcer. Par exemple, pour la quinzième année consécutive en 2025, elle a évalué l'empreinte carbone de la manifestation et réalisé une compensation par le biais de plantations d'arbres.

La demande faite à la communauté de communes est une contribution équivalente à celle de la commune de Lezay soit la somme de 10 000 €.

Une convention tripartite entre Poitou-Charentes Animation, la communauté de communes Mellois en Poitou et la commune de Lezay permettra d'apporter un cadre juridique à ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- RETIRER la délibération n°B28_05_2026_03 du 28 mai 2026.
- APPROUVER la participation financière de la communauté de communes Mellois en Poitou pour l'arrivée, sur la commune de Lezay, de la 2ème étape du 40^e TPC en Nouvelle-Aquitaine ;
- AUTORISER le versement à l'Association Poitou-Charentes Animation d'une subvention de 10 000 € sur l'exercice budgétaire 2026 ;
- AUTORISER le président à signer la convention de participation financière de la communauté de commune ci-jointe pour une arrivée du TPC en Nouvelle-Aquitaine à Lezay le 26 août 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance



Vanessa LARGEAU
8e VP en charge de la
mutualisation, du numérique et
de la transformation de
l'administration
24 sept. 2026

Le Président



Fabrice MICHELET
Président
22 sept. 2026